

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de LANDREVILLE

Date de la convocation : 17 Novembre 2022

Date d'affichage : 08 Février 2023

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre Novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 17 Novembre 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Présents : Didier THIEBAUT – Maire

Jean-Philippe LOUIS-THIVET, Véronique JOLLY ,Adjoints

Michel BERGER - Roger PHILBERT – Anne PETITEAUX –

Benjamin COUTURIER – Jean-François PEPIN - Clément ROBERT

Représentés : Delphine DEGOUT pouvoir à Jean-Philippe LOUIS-THIVET

Absente : Alizée VANUXEEM

Madame Véronique JOLLY a été élue secrétaire de séance.

Le quorum (plus de la moitié des 11 Membres), atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- **Approbation procès-verbal du 20 Octobre 2022**
- **Nomination secrétaire de séance**
- **Enfouissement 2^{ème} tranche**
- **Demande de subventions embellissement environnement de l'Eglise**
- **Renégociation conditions financières vérifications électriques bâtiments communaux**
- **Convention Ciné-Ligue**
- **Personnel communal**
- **Compte-rendu des Commissions**
- **Compte-rendu Conseil Communautaire du 27.09.2022+informations CCBC O.M**
- **Infos et questions diverses**

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de délibérer sur les sujets mis à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Approuvé à l'unanimité des Membres présents et représentés.

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Véronique JOLLY a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose un enfouissement du réseau public de distribution d'électricité Grande rue et rue de la Gare. A cette occasion, l'installation communale d'éclairage public pourrait être renouvelée.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et quelle lui a transféré la compétence relative à :

- la « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,
- la « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil municipal en date du 07 janvier 1974.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Toutefois, cette opération ne sera éligible au titre du programme spécifique d'enfouissement des réseaux électriques que si la dépose de ces réseaux s'accompagne de l'enfouissement du réseau de télécommunications existant dans l'emprise du projet.

Les travaux envisagés comprennent :

- l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité et d'éclairage public sur une longueur d'environ 920 m,
- la dépose de 23 luminaires existants,
- la mise en place, en remplacement de 28 luminaires décoratifs équipés pour lampes LED sur des mâts thermolaqués décoratifs de 6m de hauteur (matériel identique à celui existant dans la commune).

Le montant de l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité est évalué à 306 600 Euros.

En application de la délibération n° 8 du 04 mars 2016, l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, serait pris en charge à hauteur de 60 % par le Syndicat dans le périmètre de 500m autour de l'église et 50% au-delà de ce périmètre, sous réserve de ses capacités de financement et de l'accord exprès du Bureau.

Quant à l'enfouissement du réseau de télécommunications, le coût TTC des travaux est estimé à 57 195,61 Euros.

Conformément à la délibération n° 16 du 10 décembre 2021 du Bureau du SDEA, la contribution de la commune serait égale au coût de ces travaux déduction faite de la contribution financière d'Orange.

Pour ce qui est du renouvellement de l'installation communale d'éclairage public, selon les dispositions de la délibération n° 15 du 10 décembre 2021 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de l'opération est estimé à 90 384 Euros ; la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense (soit 45 192 Euros) en application de la délibération n° 11 du 16 mars 2018. De plus, le SDEA financerait la TVA relative aux travaux précités.

En définitive, la contribution financière nette de la commune serait donc égale à 40 % du montant hors TVA des travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité à l'intérieur du périmètre de 500m autour de l'église et 50% au-delà de ce périmètre (soit 130 830 Euros), au coût TTC des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunications - déduction faite de la contribution de France Télécom - et à 50 % du montant hors TVA des travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public (soit 45 192 Euros.), soit une contribution totale évaluée à 214 730,21 Euros.

Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	2

1°) PREND ACTE du fait que les travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité ne pourront être engagés que sous réserve des capacités de financement du SDEA et de l'accord exprès de son Bureau.

2°) DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

3°) S'ENGAGE à ce que la dépose du réseau public de distribution d'électricité s'accompagne de l'enfouissement du réseau de télécommunications existant dans l'emprise du projet.

4°) S'ENGAGE à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 14 , 15 , 16 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 214 730,21 Euros.

5°) S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires à l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, du réseau de télécommunications et au renforcement/renouvellement de l'installation communale d'éclairage public à réaliser par le SDEA.

6°) PRECISE que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme

DEMANDE DE SUBVENTIONS EMBELLISSEMENT ENVIRONNEMENT DE L'ÉGLISE

OBJET : TRAVAUX EMBELLISSEMENT DU PARVIS DE L'ÉGLISE - DEMANDE CONCOURS FINANCIER DU DEPARTEMENT ET - DEMANDE CONCOURS FINANCIER DE LA REGION GRAND EST AU TITRE DU SOUTIEN A L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET DES SERVICES DE PROXIMITE.

M. le Maire présente aux Membres présents une étude de faisabilité pour des travaux d'embellissement du parvis de l'Eglise de Landreville avec chiffrage fait par le Bureau d'Etude BRUGGER-VIARDOT 42 Bis rue de la Paix 10000 TROYES, dont le montant s'élève à 39805 € H.T. – 47766 € TTC + Honoraires.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote Pour	Contre	Abstention
10	0	0

DECIDE pour le programme de travaux d'embellissement du parvis de l'Eglise de Landreville de confier la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes BRUGGER-VIARDOT 42 Bis rue de la Paix 10000 TROYES, pour un montant de 4852.30 € H.T. – 5822.76 € TTC.

DECIDE la réalisation de travaux d'embellissement du parvis de l'Eglise de Landreville présenté par le Bureau d'Etudes VRD Richard BRUGGER pour un montant de 39805 € H.T. – 47766 TTC + Honoraires

ADOpte le projet et son financement pour un **montant de 44657.30 € H.T. – 53588.76 € TTC**

SOLLICITE pour la réalisation de ces travaux le concours financier du Département

SOLLICITE pour la réalisation de ces travaux le concours financier de la Région GRAND EST au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité.

DEMANDE au Département l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée.

DEMANDE à Monsieur le Président de la Région Grand Est l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée.

DIT que les crédits pour la réalisation de ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2023.

AUTORISE M. le Maire à signer tous dossiers de demande de subventions, contrats et toutes autres pièces relatives à ce dossier.

RENEGOCIATION CONDITIONS FINANCIERES DES VERIFICATIONS ELECTRIQUES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés, charge Monsieur le Maire de contacter divers organismes pour comparaison de tarifs relatifs à la vérification électrique de l'ensemble des bâtiments communaux.

CONVENTION CINE-LIGUE

Considérant le devenir du Syndicat d'Initiative et parallèlement les séances cinéma pour 2023, le Conseil Municipal reportera la décision en Janvier 2023.

PERSONNEL COMMUNAL

Objet : CRÉATION D'UN EMPLOI De SECRETAIRE DE MAIRIE qui peut être occupé par un agent des grades de Adjoint

Administratif Principal de 2^{ème} classe ou Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe .

Monsieur Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ en retraite de la secrétaire actuelle au 1^{er} Juin 2023, il nous faut prévoir la passation du poste et donc en créer un afin que les agents puisse travailler en binôme sur quelques mois. Il convient donc de recruter un nouvel agent.

D'autre part, le secrétariat de l'Association Foncière de Remembrement de Landreville (AFR) est également assuré par la secrétaire de mairie. Le poste est donc également à pourvoir à compter du 1^{er} Juin 2023.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 29/35^{ème} à compter du 1^{er} Mars 2023, qui peut être occupé par un agent classé dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} ou de 1^{ère} classe relevant de la catégorie C,

- Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire.

- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique.

- S'il n'est pas déjà employé dans la fonction publique sous contrat à durée indéterminée, l'agent sera recruté sous contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans.

Le contrat à durée déterminée est renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats à durée déterminée ne peut excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne peut être reconduit que pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de nomination tenant compte de la reprise des services antérieurs pour un stagiaire. Le poste de secrétaire de mairie comprendra un horaire hebdomadaire de 2 h 30 pour le secrétariat de l'AFR ; Une convention sera prise avec le Président de l'AFR de Landreville quant aux modalités financières et la détermination des horaires à appliquer pour ce travail administratif.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- **d'adopter** la proposition du Maire

- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants sur l'exercice 2023

- **de modifier** le tableau des emplois, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 24 Novembre 2022

SERVICE	Libellé de l'Emploi (définir le poste)	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité de pourvoir par un contractuel (art. 3-3)	Postes pourvus	Postes vacants	Temps de travail
Secrétariat de Mairie	Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	OUI	0	1	29 h 00
	Secrétaire de mairie	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	NON	1	0	32 h 00
Service Technique	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	NON	1	0	35 h 00
Scolaire	ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	NON	1	0	35 h 00

ADOPTÉ :

Vote Pour	Contre	Abstention
10	0	0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- VOIRIE :

Jean-Philippe LOUIS-THIVET et Clément ROBERT font le point sur les interventions pour travaux sur les chemins de l'Entreprise DOSSOT

Benjamin COUTURIER fait remarquer et demande que suite à des travaux d'exploitation sur le chemin du Roulis, Monsieur le Maire intervienne auprès du particulier pour la remise en état du chemin.

Clément ROBERT :

Suite aux travaux de voirie dans la Grande Rue et l'intervention sur le trottoir devant chez Monsieur TOILLON, l'eau se trouve canalisée chez Madame FEY L'HERISSON. Une intervention de l'employé communal avec un apport de concassé sera effectué afin de remédier à ce problème.

- Espace Chaussin :

Les travaux du terrain de tennis sont réalisés – faire venir l'Entreprise afin de constater l'état des travaux avant la réception de chantier.

Le chemin d'accès aux bornes électriques est en mauvais état : une intervention est prévue par l'Entreprise DOSSOT.

Demande de chiffrage bicouche : pas de nouvelles à ce jour.

- Rue de l'Etang et de Derrière l'Eglise :

L'appel d'offres est publié – réponse des Entreprises au 14 décembre 2022.

- Eclairage public :

Eclairage public autour de l'Eglise : est passé en LED ainsi que celui à l'entrée du Village côté Celles-sur-Ource.

- City Stade :

Une intervention pour « détordre » la porte a été réalisée. Des capuchons ont été renvoyés et remplacés.

Monsieur le Maire, lors de son entretien avec la Société a demandé un geste commercial sur la facture à venir.

L'entreprise DOSSOT a réaménagé le terrain à proximité du City avec les travaux du tennis et du terrain de pétanque.

Présentation par Véronique JOLLY

- C.A.S. :

Distribution du Colis des Aînés prévue le 16 Décembre prochain à 10 h.

Landreville Infos :

A l'édition

- Commission des Fêtes :

Les décorations du Village auront lieu le samedi 26 Novembre à 9 h.

Les illuminations seront installées au centre du Village (pose réalisée par les employés municipaux) et le sapin Place de la Mairie par les Sapeurs-Pompiers.

- **Commission Bâtiments** :
- Dépose du Monument aux Morts aura lieu le mercredi 30 Novembre prochain par l'Entreprise Chatignoux.
- Pose des stores à l'école maternelle le 30 novembre à 8 h par l'Entreprise Colson/Fromont.
- L'Entreprise Dipelec a terminé les diverses réparations.
- Nouveau devis pour l'éclairage de la salle de conseil produit par l'Entreprise Thirelec : le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce dossier.
- Mur de la Mairie : après avoir pris connaissance de devis présenté par l'Entreprise SD Maçonnerie, le Conseil Municipal, décide de revoir les travaux et de demander d'autres devis comparatifs.

- **Retables** :

Monsieur le Maire informe les Membres Présents que la DRAC a accordé une subvention de 8864 € pour l'étude relative à la restauration des Retables de Bouchardon.

Au vu du montant de l'étude, (21420 €), Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents et représentés de solliciter le Fonds de Dotation pour une participation financière sur cette étude.

- **Création d'une réserve naturelle dans le Barséquanais et convention pour la mise à disposition d'un ensemble de terrains au Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne (CENCA)**

Dans la continuité du Conseil Municipal du 20 Octobre dernier, et suite à la présentation du projet par Monsieur Yohann BROUILLARD, pour la création d'une réserve naturelle dans le Barséquanais, Monsieur le Maire propose aux Membres présents d'établir un partenariat entre la Commune de Landreville et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne (CENCA) par le biais d'une convention.

La présente convention porterait sur les parcelles ZD 242 et ZB 49

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote Pour	Contre	Abstention
10	0	0

ADOpte le projet de création d'une réserve naturelle dans le Barséquanais sur les parcelles ZD 242 et ZB 49 par la mise en place d'une convention entre la Commune de Landreville et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne (CENCA) et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **Conseil d'Ecoles et comptes du RPI 2021/2022** :

Monsieur le Maire rend compte des effectifs soit 62 élèves pour 2023 dont 7 hors RPI et 63 sur 2024.

Le coût global par élève est de 1383.94 € par élève.

Le prix de revient d'un repas est de 9 € tout compris, Messieurs les Maires ont donc décidé d'augmenter à partir de septembre 2023, le prix d'un repas à 4.50 €. Un mot explicatif sera adressé à chaque parent.

Un courrier d'Elite Restauration fait état d'une réduction de pain à la cantine.

Pour information, l'école primaire de Loches sera délocalisée à la salle polyvalente, au vu des travaux, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de l'opération « un arbre, une école » l'arbre de la laïcité (tilleul) sera planté dans chaque village avant le 09 décembre prochain.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rend compte aux Membres présents des informations suivantes :

- Quai des Arts : demande de location de la Maison des Associations du 21 Avril au 15 Mai pour leurs différentes manifestations : Avis favorable – la M.D.A. ne sera pas louée pendant cette période aux particuliers et le chauffage ne sera pas allumé.

- fleurissement : la fleur a été reçue

- demande de stationnement de TRYBA sur le parking ou devant chez Monsieur le Maire.

- Tri sélectif : une réunion se tiendra à Celles-sur-Ource le 30 Novembre prochain à 18 h. Le message sera transmis à chaque Conseiller.

- Maître Matthieu a rejoint l'Etude de Maître De Vreese à Essoyes.

- Courrier anonyme concernant le terrain de foot : au vu de l'anonymat aucune réponse ne peut être adressée à ce correspondant ;

Michel BERGER demande qu'une autre destination soit trouvée pour ce terrain.

- Vœux du Maire : la cérémonie aura lieu le 05 janvier 2023 à 18 h 30 à la Maison des Associations.

- Information concernant un procès-verbal de stationnement Grande Rue.

- X Convoc : Pièces jointes non accessibles pour Michel BERGER

Tour de table :

*** Véronique JOLLY :**

- Le pressoir Rue de la Gare appartenant au Syndicat d'Initiative sera retiré vendredi matin.

- Le Syndicat d'Initiative de Landreville a pour projet l'achat d'une table de ping pong en béton (choisir un emplacement sur le terrain communal) et de trois bancs qui seraient répartis aux Abattoirs, Sainte Béline et l'Espace Chaussin- idées validées par le Conseil Municipal.

*** Clément ROBERT :**

- Marquage au sol du tennis, Monsieur le Maire fera des recherches pour trouver une entreprise pour le grillage et le marquage.

- Entretien du City Stade : du sable sera remis au printemps par l'employé communal.

- Travaux chez Madame Dufour Rue Croix Malot : Monsieur le Maire fera un courrier.

*** Jean-François PEPIN :**

- Plan de tir feu d'artifice : à étudier pour le 14 Juillet.

*** Benjamin COUTURIER :**

Nids de frelons asiatiques : demande qu'une information paraisse sur le Landreville Infos afin que les propriétaires se fassent connaître, car l'intervention des Sapeurs-Pompiers est ciblée sur les résidences et non sur les arbres de très grande hauteur.

*** Roger PHILBERT :**

- Ampoule Rue Traversière grillée : Monsieur le Maire fera un état complet de l'éclairage public avant de solliciter l'intervention.

*** Jean-Philippe LOUIS-THIVET :**

- Situation d'Alizée VANUXEEM au regard du Conseil Municipal, Monsieur le Maire, suite à entretien, lui a demandé de confirmer sa démission par écrit.

Séance levée à 20 h 55.

Fait à Landreville, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,